Image not found or type unknown

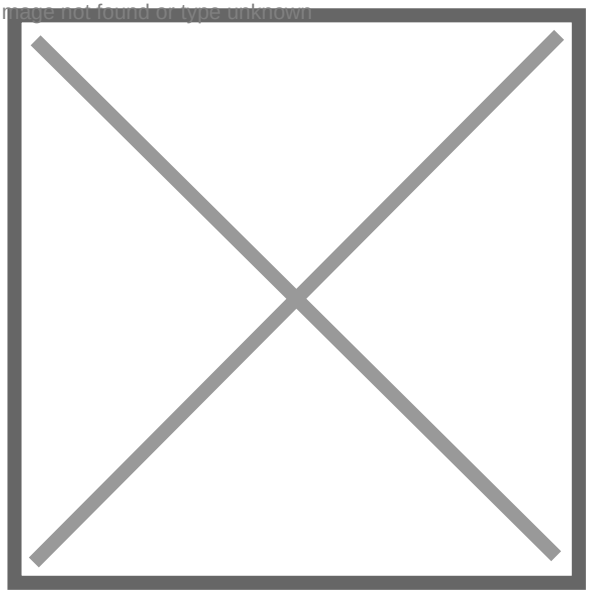

Décès du père, enfants laissent tous biens à la mère

Par **lili1968**, le **23/07/2008** à **14:23**

Mon père est décédé de maladie à 62 ans.
Nous sommes 4 enfants majeurs et souhaitons d'un commun accord, que notre maman puisse vendre si elle le désire sa maison et faire ce qu'elle veut de son argent.

Merci de me donner les démarches à faire sans que cela lui coûte.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés